

RÉCLAMATION N° 17789

Province où l'infection a eu lieu : Ontario
Province de résidence : Ontario

CAUSE D'ARBITRAGE
PORTANT SUR L'EXAMEN D'UNE DÉCISION DE L'ADMINISTRATEUR

Devant : Tanja Wacyk

Soumissions : Personne au nom de la réclamante
Belinda Bain et Carol Miller au nom du Fonds

Décision

1. La réclamante a présenté une demande d'indemnisation à titre de personne directement infectée dans le cadre du Régime à l'intention des transfusés infectés par le VHC (« le Régime »), tel que prévu dans la Convention de règlement relative à l'hépatite C (1986-1990) (« la Convention de règlement »).
2. Par lettre en date du 16 novembre 2007, l'Administrateur a rejeté sa réclamation en s'appuyant sur le fait que la réclamante n'avait pas fourni de preuve suffisante pour soutenir sa réclamation à l'effet qu'elle avait reçu du sang au cours de la période du 1^{er} janvier 1986 au 1^{er} juillet 1990 (« la période visée par les recours collectifs »).
3. La réclamante a demandé qu'un arbitre soit saisi de la décision de l'Administrateur lors d'une audience.
4. La date de l'audience du 29 janvier 2009 a été établie en consultation avec les parties. La confirmation de la date et du lieu de l'audience a été envoyée par courrier électronique, la façon selon laquelle les communications ont eu lieu.
5. La réclamante ne s'est pas présentée lors de l'audience.
6. Des tentatives subséquentes pour notifier la réclamante ont été infructueuses.
7. Suite aux soumissions de la Conseillère juridique du Fonds, la présente demande est rejetée pour cause d'abandon.

FAIT À TORONTO, CE 3^E JOUR DE FÉVRIER 2009.

« Tanja Wacyk »
Arbitre